

POLITIQUE ÉDUCATIVE LOCALE

2011 - 2014

www.mairie-grigny69.fr



Hôtel de ville - 3 avenue Jean Estragnat 69520 GRIGNY - service Politique de la Ville - Tél. 04 72 49 70 49 - jberthier@mairie-grigny69.fr

POLITIQUE ÉDUCATIVE LOCALE 2011 - 2014 **SOMMAIRE**

- I - LE DROIT À L'ÉDUCATION POUR LES JEUNES GRIGNEROTS
- II - 2011-2014, UN PROJET ÉDUCATIF LOCAL... POURQUOI ?
- III - LES PRINCIPES DE MISE EN ŒUVRE
- IV - LES ORIENTATIONS DU PEL
- V - L'ORGANISATION DU PEL
- annexe



I - LE DROIT À L'ÉDUCATION POUR LES JEUNES GRIGNEROTS

L'éducation est un droit humain essentiel pour tout individu, sans aucune discrimination, qui doit être porté par un service public de qualité. Tous les enfants et les jeunes doivent pouvoir aller à l'école, au centre de loisirs ou dans une association sportive ou culturelle pour se construire un avenir. L'école se doit d'être gratuite et laïque.



La municipalité de Grigny a toujours voulu être aux côtés de la jeunesse car c'est une responsabilité politique majeure. La réflexion qui a prévalu à l'élaboration de ce document de référence a posé la distinction à faire entre l'instruction, définie par la constitution française et qui relève de l'État, et l'éducation, qui relève souvent de politiques contractuelles non pérennes, auxquelles la ville de Grigny contribue bien au-delà de ses compétences obligatoires en la matière. L'enjeu politique de l'éducation consiste à donner à chaque enfant des chances égales pour construire et réussir sa vie d'adulte.

Chaque enfant a le droit à une éducation de bonne qualité et adaptée à ses besoins. Ce droit à l'éducation doit s'articuler en référence à la déclaration universelle des droits de l'enfant et notamment pour une éducation « ... qui contribue à sa culture générale... », « ...au développement de son jugement personnel et de son sens des responsabilités... » et « ...pour qu'il devienne un membre utile de la société... ». Cette ambition doit être partagée et portée par l'ensemble des opérateurs éducatifs du territoire autour de valeurs communes : la solidarité, l'engagement au service de l'intérêt général, le respect des différences, la participation citoyenne et la laïcité.

L'acte d'éduquer doit favoriser les apprentissages fonda-

mentaux pour les enfants tels que la compréhension de son environnement, la capacité à agir dans la société, la capacité à coopérer avec autrui dans le respect des différences. Il s'agit d'aller de la dimension personnelle vers la dimension sociale de l'éducation.

Si les premiers acteurs éducatifs sont les parents puis les enseignants de l'Éducation Nationale, que la ville soutient dans le cadre de ses prérogatives, le service public en direction de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse intervient directement dans le champ éducatif avec une obligation de résultats en terme de qualité et de partenariats.

Dans cette visée, le Projet Éducatif Local est un document de référence qui doit permettre de mobiliser toutes les énergies qui faciliteront l'émergence d'une offre éducative cohérente et de qualité à Grigny. En ce sens, nous répondons aux recommandations gouvernementales formulées en 2001 en faveur d'une « stratégie collective de prise en charge des enfants à la fois dans et hors l'école, dans le cadre d'un partenariat renforcé et amplifié avec tous les acteurs locaux, institutionnels et associatifs ».

Il s'agit donc de la mise en œuvre d'une politique éducative pluraliste, dynamique et respectueuse des personnes.



II - 2011-2014, UN PROJET ÉDUCATIF LOCAL... POURQUOI ?



C'est un document de référence qui définit pour les partenaires éducatifs du territoire un cadre de travail en cohérence avec le plan de mandat de la municipalité « Une ambition pour Grigny ».

L'équipe municipale veut pour Grigny, « une ville jeune, dynamique et plurielle ». C'est à dire une ville solidaire, conviviale, ouverte sur les autres et sur le monde. A ce titre la commune a une responsabilité dans la mise en œuvre de l'action éducative locale tant au plan de la définition des orientations éducatives que du pilotage des politiques publiques enfance/jeunesse. Elle entend développer des projets d'éducation et d'animation avec l'ensemble des acteurs éducatifs, dans tous les temps de vie des enfants et des jeunes, de la petite enfance à l'adolescence et même plus, avec les infrastructures et moyens nécessaires.

UN OUTIL PARTENARIAL PERMETTANT

- un partage des objectifs des politiques éducatives
- un accès égal et gratuit à l'offre éducative locale
- une cohérence et une lisibilité des interventions éducatives
- la prise en compte de tous les besoins
- la prise en compte de tous les temps de vie (y compris le temps scolaire)

DES VALEURS ÉDUCATIVES FAVORISANT

- l'expression de la citoyenneté des jeunes
- le respect des différences
- l'engagement des jeunes
- la solidarité entre les individus
- la laïcité et le vivre ensemble

UN OBJECTIF

Créer les conditions de la réussite éducative pour un développement harmonieux de tous les enfants et jeunes de Grigny

- en développant l'accès aux modes de gardes, aux savoirs, à la culture, au sport et aux loisirs pour tous
- en repensant la place des jeunes dans la ville
- en développant une politique d'éducation à la santé à tous les âges
- en soutenant le service public de l'Éducation nationale



III - LES PRINCIPES DE MISE EN ŒUVRE DU PEL À GRIGNY

UNE AMBITION ÉDUCATIVE

L'ambition éducative est de permettre à chaque enfant, à chaque adolescent, de trouver son identité, se situer dans le temps et dans l'espace, comprendre son environnement et agir sur lui, accéder à l'autonomie et à la responsabilité dans ses pratiques sociales.

La construction de soi et du « vivre ensemble » concernent à la fois le développement psychomoteur, le développement cognitif, la socialisation et l'apprentissage de la citoyenneté. Lire, écrire, comprendre, écouter, communiquer, créer... Ces compétences se construisent et s'acquièrent par des voies diverses et il n'y a nulle contradiction entre les acquis empiriques, la conceptualisation ou l'accès aux savoirs historiquement constitués.

Au-delà de l'espace familial, elles sont largement construites au sein de l'institution scolaire qui a pour mission d'enseigner ce que personne ne doit ignorer et d'en favoriser la mise en ordre et la structuration. Cela est d'autant plus essentiel avec le développement des médias qui diffusent une multitude d'informations – autant de nouvelles sources de connaissances- mais non hiérarchisées et dans lesquelles la distinction entre fiction et réalité n'est pas toujours très aisée pour les enfants.

Aux côtés de l'éducation formelle, les accueils éducatifs de loisirs péri et extra scolaires et l'action des associations

- en donnant au jeu, stimulant essentiel de l'apprentissage intellectuel, une place importante,
- en offrant des occasions de découverte et de pratique d'activités variées, sportives, manuelles, artistiques, culturelles...



- en permettant la découverte de nouveaux milieux géographiques et sociaux, permettent à chacun, par l'élargissement de son champ d'expérience, d'éveiller son intérêt, de trouver des motivations à apprendre, d'exercer sa créativité et son implication.

Construits dans une démarche d'éducation populaire, les projets doivent favoriser l'acceptation de la différence, le dialogue et la négociation, la coopération et l'engagement dans le respect des règles collectives de fonctionnement, autant d'apprentissages indispensables à l'émancipation individuelle et l'exercice de la citoyenneté.

LA CO-ÉDUCATION

Ce principe consiste en un partage de la responsabilité éducative entre les parents, premiers éducateurs de leurs enfants, et la communauté éducative du territoire. Concrètement il s'agit de partager les valeurs éducatives que l'on souhaite transmettre aux enfants et aux jeunes au travers de projets. Dans cette démarche éducative la place de l'enfant et du jeune doit être prépondérante et pensée pour permettre l'implication des jeunes dans la construction de leurs parcours de vie.

.../...



III - LES PRINCIPES DE MISE EN ŒUVRE DU PEL À GRIGNY



Par ailleurs, toutes actions d'accompagnement à l'exercice de la parentalité seront des points d'appui pour **valoriser et reconnaître les parents dans leur fonction parentale** et chaque éducateur doit prendre en compte cette place particulière du parent.

L'ACCESSIBILITÉ DE L'OFFRE

Le maillage du territoire

Si l'implantation des accueils éducatifs est figé depuis longtemps, le principe d'accessibilité géographique pour tous doit prévaloir dans la mise en place de toutes actions éducatives de proximité.

Le déplacement autonome des enfants et des jeunes est à prendre en considération dans les réflexions urbanistiques et éducatives.

La tarification

L'engagement financier de la ville dans l'action éducative est important. La ville ne peut assumer seule cette charge financière. Malgré tout, nombre d'enfants et de jeunes restent en marge des propositions, pour des raisons économiques (assumées ou non par les familles), ce qui nous oblige à harmoniser et/ou repenser le principe d'accessibilité financière pour les plus démunis, notamment pendant les temps de loisirs.

L'information et la communication

La diffusion de ce qui existe et de ce qui est produit en matière d'éducation est constitutif d'une dynamique locale et sera la reconnaissance des compétences mises à l'œuvre quotidiennement par tous les acteurs éducatifs.

En conséquence, l'information des familles et des jeunes doit se faire par l'ensemble des moyens de diffusion existants et disponibles sur la commune.

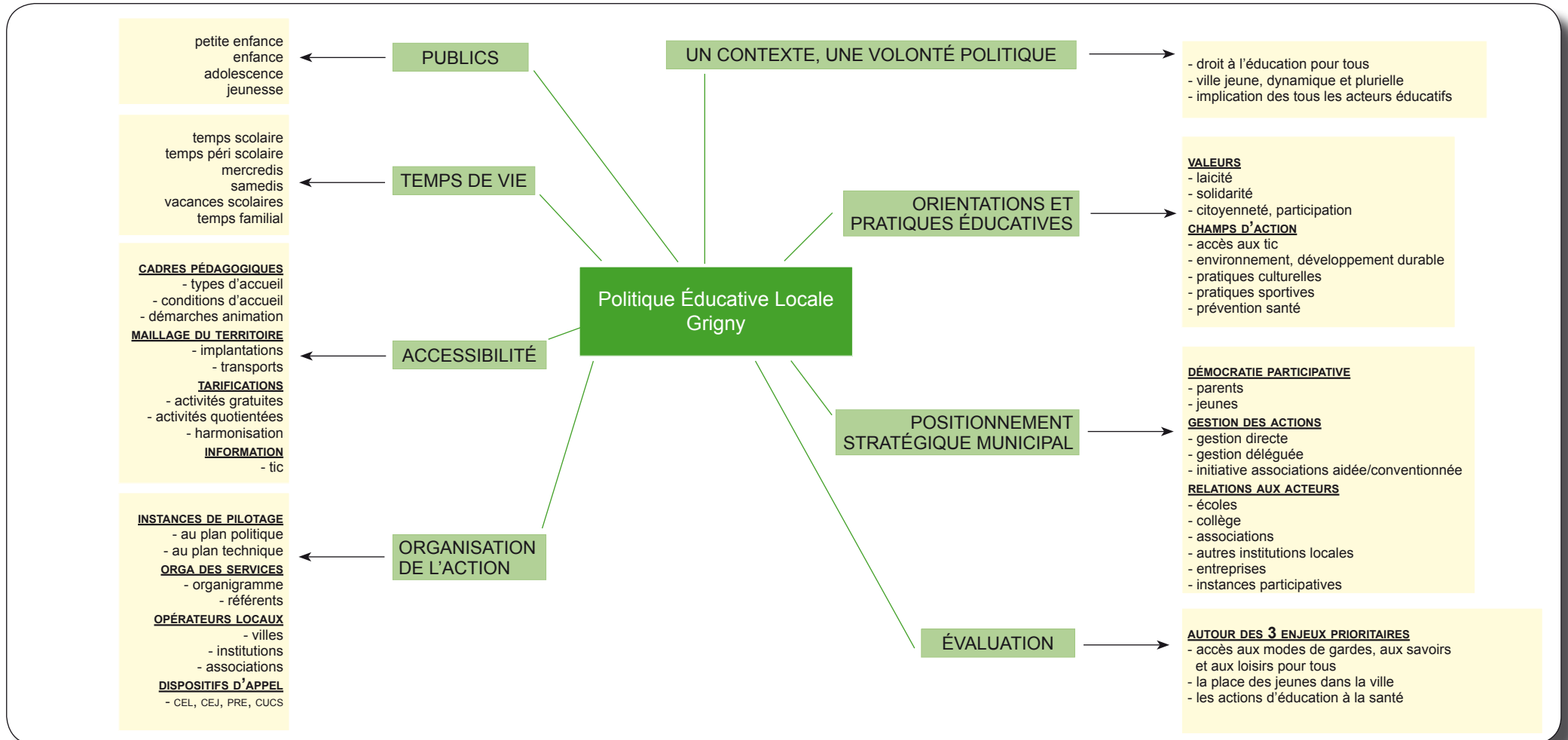
LA QUALITÉ DES ACCUEILS ÉDUCATIFS

Au-delà de la qualité des espaces d'accueil ou de l'alimentation, la formation et la qualification des acteurs, permanents ou non, de l'action éducative dans les temps de loisirs est un moyen essentiel de mise en œuvre de l'ambition éducative décrite : prise en charge, savoir-faire et savoir-être avec les enfants et les adolescents, doivent permettre une relation éducative responsable, bienveillante et structurante.

Les actions de qualifications des animateurs occasionnels et bénévoles, dans tous les domaines d'action – sportif, culturel, socio-éducatif - viseront à développer ces compétences pour que les intentions éducatives soient mises en œuvre, de la petite enfance jusqu'à l'adolescence.



IV - DÉMARCHE DU PEL À GRIGNY



IV - LES ACTEURS ÉDUCATIFS DU TERRITOIRE

Champs d'intervention	Publics	Ville	associatifs	institutionnels	autres	instances parti
Accueils éducatifs Loisirs socio-éducatifs Prévention / Santé Éducation à l'environnement	Petite Enfance 0 / 3 ans	<u>CRÈCHES MUNICIPALES</u> <u>RELAIS PETITE ENFANCE</u>		Protection Maternelles Infantile (PMI)	70 ass. mat.	- conseil des crèches
	Enfance 4 / 11 ans	<u>SERVICE JEUNESSE</u> - centre de loisirs ¾ ans <u>SERVICE SCOLAIRE</u> - gestion classes à thèmes - gestion affaires scolaires <u>SERVICE PÉRI-SCOLAIRE</u> - restauration 3 / 11 ans - ateliers CEL - garderies matin/soir 3 / 11 ans	<u>CENTRE SOCIAL</u> - centre de loisirs 4 / 11 ans - mini-séjours enfants	- Éducation nationale : école maternelle, élémentaires (1 022 élèves) - SMIRIL - MDR	ITEP MECS	- conseil municipal jeunes (CMJ) - conseils d'écoles (Éduca. Nat) - conseil d'enfants (centre social)
	Jeunesse 11 / 25 ans	<u>SERVICE JEUNESSE</u> - PIJ (accueil et orientation) - gestion chantiers VVV - accompagnement projets jeunes	<u>CENTRE SOCIAL</u> - accueil jeunes 11 / 25 ans - soutien scolaire ados - séjours ados - accompagnement projets jeunes - animation de proximité - prévention spécialisée <u>AJD</u>	- Éducation nationale : collège, lycées (Givors) - Mission locale - PLIE / CTEF - Fond d'Aide aux Jeunes (FAJ) - Potagers du Garon		- conseil local des jeunes (CLJ)
Culture / TIC	Tous publics	<u>MÉDIATHÈQUE</u> <u>SERVICE CULTUREL</u> - l'école, l'art & la ville - programmation spectacles scolaire / petite enfance - salon du livre - résidence d'auteur	<u>CENTRE SOCIAL</u> - école de musique - animation culturelle / artistique - école vidéo <u>VIVÉ M@ISON DES TIC</u> - formation usages TIC - internet, multi-média (kikalù, ordi. solidaire) <u>AMICALE LAÏQUE</u> - arts plastiques, minéralogie...		Cité des artistes	- conseil associatif
Sport	Enfance et Jeunesse 4 / 18 ans	<u>OMS</u> - visites médicales gratuites <u>SERVICE SPORT / VIE ASSOCIATIVE</u> - centre de découverte sportive - stages sportifs - base plein-air - sport scolaire	<u>19 ASSOCIATIONS À VOCATION SPORTIVE</u>			- conseil associatif
Réussite éducative	Publics en fragilité 2 / 16 ans	<u>DISPOSITIF PRE</u>	<u>AJD</u>	- Dir. Dép. Cohésion Sociale - MDR		
Parentalité	Familles	<u>RELAIS PETITE ENFANCE</u> - vendredis robinson - chargé d'accueil petite enfance	<u>CENTRE SOCIAL</u> - sorties familiales/soirée débats - conseillère familiale <u>ASSOCIATIONS DE PARENTS D'ÉLÈVES</u> <u>SOU DES ÉCOLES</u>	- Éducation nationale - Protection Maternelle Infantile (PMI) - MDR		

PREMIER ENJEU :

**développer l'accès aux modes de gardes,
aux savoirs et aux loisirs pour tous**





PREMIER ENJEU : développer l'accès aux modes de gardes, aux savoirs et aux loisirs pour tous

ORIENTATION 1 : OPTIMISER L'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE

Objectif 1: contribuer à la diversification de l'offre de garde sur la commune

L'accueil de la petite enfance doit encore évoluer pour répondre au mieux aux besoins des familles, pour faciliter la conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale en particulier pour les femmes. Cette évolution ne peut être possible que par un engagement fort de l'État, du Département, de la Région dans une logique de partenariat.

L'évolution des naissances sur la commune, en hausses constantes depuis 2007, incite à :

- réfléchir à l'organisation et au développement des modes d'accueils individuels et collectifs des 0/4 ans
- renforcer les démarches d'accompagnement de la fonction parentale
- prendre en compte les demandes atypiques dans le respect des rythmes des enfants et des organisations d'accueils existants
- favoriser l'intégration des enfants porteurs d'handicap





PREMIER ENJEU :
développer l'accès aux modes de gardes, aux savoirs et aux loisirs pour tous

ORIENTATION 2 : FAIRE DU MOMENT DU REPAS UN TEMPS ÉDUCATIF ET CONVIVIAL

Le temps de la restauration est un temps de socialisation où, le principe de laïcité prévaut. L'enfant fera l'apprentissage du goût et de la convivialité dans une atmosphère calme. Ce service aux familles, incontournable pour les parents qui travaillent, doit permettre aux enfants d'y trouver une alimentation équilibrée et saine.

Objectif 1 : fournir des aliments « bio », frais, de saison et issus de l'agriculture locale

L'éducation au goût passe la découverte d'aliments variés et d'une qualité gustative de bonne tenue. Ainsi toutes les actions d'éducation autour de la nutrition doivent se faire en utilisant, autant que faire se peut, des produits sains, sans OGM, ni chimie et qui sont distribués dans les circuits courts et locaux.

Objectif 2 : poursuivre l'effort de qualification de l'ensemble des vacataires qui travaillent pendant les temps de restauration

La prise en charge des enfants durant les repas, quelque soit le type d'accueil, est à repenser dans une logique éducative qui doit amener l'enfant à respecter la nourriture, à respecter les autres et à prendre conscience que son alimentation est importante pour son développement physique et intellectuel. Aussi il faut l'aider à gérer les quantités, à connaître les éléments nutritifs essentiels.





PREMIER ENJEU :

développer l'accès aux modes de gardes, aux savoirs et aux loisirs pour tous

ORIENTATION 3 : FAVORISER L'ACCÈS DE TOUS AU SPORT, À LA CULTURE, AUX SAVOIRS

La pratique sportive est propice à l'insertion des jeunes dans la vie locale et elle est la marque du dynamisme de la jeunesse. C'est un facteur d'intégration éprouvé et il faudra poursuivre le travail accompli par les associations sportives, par les écoles élémentaires et par le service sport.

Objectif 1 : développer l'offre en matière de découverte sportive de proximité

- proposer des pratiques non compétitives
- proposer des séjours sportifs en lien avec les opérateurs socio-éducatifs

Objectif 2 : développer le sport à l'école

- augmenter le nombre de disciplines sportives proposées aux enfants des écoles élémentaires
- proposer des classes à thème à dominante sportive

Objectif 3 : développer la pratique sportive extra-scolaire avec les associations sportives

- intensifier les propositions de stages de découverte en période extra-scolaire

Pour cela les opérateurs éducatifs sportifs devront :

- définir un projet sportif local qui prenne en compte les spécificités des acteurs en lien avec l'Office Municipal des Sports

... / ...





PREMIER ENJEU :

développer l'accès aux modes de gardes, aux savoirs et aux loisirs pour tous

Objectif 4 : permettre la découverte et les pratiques de différentes expressions artistiques

La promotion et le développement de la culture est une ambition politique affichée de longue date par la municipalité. Aujourd'hui, l'accès à la pratique culturelle devra s'envisager dans la construction de partenariats avec le service culturel de la ville ou les lieux de création artistique locaux.

Les opérateurs éducatifs devront :

- définir un projet culturel en direction des scolaires
- développer les actions de sensibilisation au livre en partenariat avec la médiathèque et l'Éducation Nationale
- sensibiliser les jeunes grignerots sur l'histoire de la ville par des actions spécifiques (livre, parcours éducatifs culturel local, totem...)
- favoriser les liens avec la « cité des artistes » pour développer la pratique culturelle des enfants (un centre de découverte artistique par exemple)
- développer l'accès aux spectacles « vivants »
- développer les actions autour de l'image et de la vidéo

... / ...





**PREMIER ENJEU :
développer l'accès aux modes de gardes, aux savoirs et aux loisirs pour tous**

Objectif 5 : permettre l'accès aux usages des Technologies de l'information et de la Communication dans tous les accueils éducatifs et scolaires

L'objectif éducatif affirmé dans ce domaine est que les jeunes s'emparent de l'outil informatique dans tous les temps de vie (scolaire et extra-scolaire) afin d'être des usagers avertis (par exemple conscients des possibilités et des limites de l'internet) en vue d'une utilisation responsable et citoyenne de l'ordinateur.

En s'appuyant sur les ressources de la m@ison, il s'agira de :

- développer les outils d'informatique dans les accueils péri et extra-scolaires
- accompagner les écoles dans l'installation de moyens informatiques
- informer les parents sur les pratiques d'internet
- favoriser le logiciel libre
- développer des échanges et relations des enfants de Grigny avec d'autres pays
- d'apprendre aux enfants et aux jeunes à utiliser les meilleurs outils éducatifs

Objectif 6 : permettre la connaissance de l'environnement en s'appropriant la ville et ses espaces

L'objectif est de faire découvrir aux enfants leur environnement proche pour pouvoir aller vers d'autres « horizons » en facilitant :

- la découverte et l'utilisation des ressources locales en matière d'environnement avec les enfants, notamment avec le SMIRIL
- les déplacements autonomes des enfants au sein de la ville



DEUXIÈME ENJEU :

repenser la place des jeunes dans la ville



DEUXIÈME ENJEU :
repenser la place des jeunes dans la ville

ORIENTATION 1 : FAVORISER L'IMPLICATION DES ADOLESCENTS DANS LA CONSTRUCTION DE LEURS LOISIRS

Objectif 1 : développer des actions avec des jeunes de la conception à l'organisation pour leurs projets individuels ou collectifs

Les actions proposées aux jeunes doivent permettre une implication active dans la conception, l'organisation et le vécu de l'action. Elles peuvent recouvrir différentes formes (sorties, soutien scolaire, projets de vacances, animation de rue...) mais s'élaborer avec les jeunes dans une logique de construction de projet et s'inscrire dans la durée.

Objectif 2 : créer des « espaces ouverts » pour les jeunes de 11 à 17 ans dans les accueils éducatifs de la commune

L'accueil des adolescents est en pleine mutation actuellement. Les nouvelles pratiques sociales des jeunes obligent de nouvelles approches pédagogiques en réponse aux évolutions comportementales des jeunes (rapport à l'espace public, ouverture à la culture, prise d'initiative, culture numérique). Ils souhaitent des « espaces ouverts » pour y être accueilli et accompagner par un adulte référent. Ce travail en direction des jeunes de 11 à 17 ans doit s'inscrire en cohérence avec les axes prioritaires de la convention cadre signée entre le Conseil général, la Ville et la prévention spécialisée tels le respect de soi et d'autrui ou l'accompagnement des jeunes en rupture scolaire ou sociale.





DEUXIÈME ENJEU :
repenser la place des jeunes dans la ville

ORIENTATION 2 : DÉVELOPPER LA CITOYENNETÉ ET LE CIVISME

Axe majeur du plan de mandat, la participation des jeunes et leur implication dans la vie locale doit consister en une sensibilisation par des actions concrètes, favorisant la prise de décision collective et la prise d'initiatives citoyennes.
Les enfants et les jeunes de milieux défavorisés doivent être particulièrement soutenus dans ce processus.

Objectif 1 : créer des espaces de décision collective

L'éducation doit permettre aux enfants et aux jeunes d'apprendre à décider collectivement et dans l'intérêt général. En développant les démarches de participation et de responsabilisation, notamment avec le Conseil Local des Jeunes, c'est l'occasion de découvrir et d'être confronté aux règles de la démocratie.

Objectif 2 : favoriser la participation des jeunes dans les associations

L'enjeu est de permettre aux jeunes de s'impliquer dans la vie associative locale en développant des démarches de prise d'initiative de jeunes pour qu'ils deviennent à plus long terme des futurs cadres associatifs.

... / ...





DEUXIÈME ENJEU : repenser la place des jeunes dans la ville

ORIENTATION 2 : DÉVELOPPER LA CITOYENNETÉ ET LE CIVISME

Objectif 3 : favoriser l'ouverture au monde et le brassage inter culturel

La connaissance du monde est fondamentale pour apprendre aux jeunes à respecter les différences. Toutes les différences. Aujourd'hui la compréhension des enjeux liés à l'environnement, à la mondialisation et à ses effets, à la solidarité internationale est indispensable. L'enjeu éducatif consiste à donner des points de vues et des éclairages divers pour construire des citoyens capables de comprendre les grands problèmes de société.

Objectif 4 : favoriser l'apprentissage au respect de la loi et d'autrui

Il s'agit d'aider les jeunes à percevoir les lois et les règles sociales. Cet apprentissage pourra s'effectuer :

- par des actions éducatives sportives ou culturelles
- par une sensibilisation concrètes à la citoyenneté (passage du Brevet de Sécurité Routière, ateliers « 2 roues », débats citoyens...)
- en facilitant les prises d'initiatives d'adolescents par un accompagnement de leurs projets individuels et/ou collectifs





DEUXIÈME ENJEU :
repenser la place des jeunes dans la ville

ORIENTATION 3 : FAVORISER L'EMPLOI, L'INSERTION PROFESSIONNELLE ET SOCIALE DES JEUNES

Pour les jeunes de 16 à 25 ans, la question de l'emploi et de l'insertion professionnelle est prégnante et agit souvent sur leurs comportements au sein de l'espace public. Malgré l'action des acteurs de l'insertion (MIFIVA, PLIE, Pôle emploi...) du territoire Givors/Grigny la situation des jeunes majeurs est critique C'est évidemment une problématique nationale et la ville constate le découragement et le désœuvrement d'une partie de sa jeunesse. Cependant nous considérons de notre responsabilité à tous de trouver une solution aux difficultés d'insertion des jeunes, en fonction de nos compétences.

Objectif 1 : soutenir la construction d'un parcours d'insertion en lien avec les partenaires du territoire Givors/Grigny

Ce travail de soutien est déjà à l'œuvre mais il doit être renforcé par :

- le développement de « chantiers éducatifs »
- l'aide à l'investissement à la scolarité
- la mise en réseau des acteurs locaux de l'insertion professionnelle
- le Pôle Emploi
- les entreprises (GGR)

... / ...



DEUXIÈME ENJEU :
repenser la place des jeunes dans la ville

ORIENTATION 4 : INTÉGRER LA QUESTION DE LA JEUNESSE DANS LES RÉFLEXIONS SUR L' AMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS ET L'ACCÈS AU LOGEMENT

L'espace public et le logement sont, d'une certaine façon, des enjeux éducatifs qui doivent être pris en compte dans la réflexion du PEL. La place des jeunes dans la ville, c'est aussi leur donner la capacité à être respectueux dans l'espace public et la possibilité d'être autonome par l'accès logement.

Objectif 1 : donner la capacité aux jeunes d'être respectueux de l'espace public en les associant dans l'aménagement urbain

- en prenant en compte leurs besoins dans les processus de réflexion sur les aménagements urbains
- en les associant dans la concertation sur les projets de la ville (Démocratie Participative)
- en favorisant la médiation et les rencontres inter générationnel les lorsque la cohabitation est conflictuelle entre les jeunes et les adultes

Les adolescents ont besoin d'espaces dédiés principalement pour se retrouver entre eux et pratiquer ensemble des activités qui leur sont propres. C'est pourquoi, ils s'approprient largement l'espace public et détournent très souvent le mobilier urbain de sa fonction initiale pour s'en servir de support à leurs pratiques sportives ou culturelles. C'est ainsi, par exemple, que les marches d'escalier deviennent des rampes de glisse.

... / ...



DEUXIÈME ENJEU :
repenser la place des jeunes dans la ville

ORIENTATION 4 : INTÉGRER LA QUESTION DE LA JEUNESSE DANS LES RÉFLEXIONS SUR L' AMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS ET L'ACCÈS AU LOGEMENT

Objectif 2 : impulser une dynamique locale pour l'accès au logement des jeunes

- en favorisant les programmations locales de logements sociaux de toutes catégories
- en développant l'information sur les dispositifs d'aide au logement en direction des jeunes
- en imposant aux bailleurs une véritable mixité sociale et une prise en compte des besoins des jeunes
- le droit au logement nécessite des aides spécifiques de la part de l'État afin de favoriser et d'aider la décohabitation

L'accès au logement est un facteur d'émancipation pour les jeunes majeurs. Cependant cet élan est souvent freiné par la difficulté à assumer seul ce désir d'indépendance et impose aux jeunes de rester dans leur famille assez longtemps.



DEUXIÈME ENJEU : repenser la place des jeunes dans la ville

ORIENTATION 3 : FAVORISER L'INSERTION PROFESSIONNELLE ET SOCIALE DES JEUNES

Objectif 2 : accompagner la mobilité des jeunes grignerots

Une partie de la jeunesse grignerote n'est pas, ou peu, réaliste face à la question du travail. Il faut que les jeunes comprennent que l'employabilité est liée à une mobilité professionnelle élevée en favorisant :

- la connaissance de leur environnement social et géographique
- une meilleure maîtrise de leurs déplacements
- la mise en lien avec les employeurs

Ainsi, dans une logique de complémentarité des compétences, l'évaluation partagée des situations de rupture chez certains adolescents permettra de tendre efficacement vers ces objectifs d'insertion et de mobilité.

- la diversification des modes de transports



TROISIÈME ENJEU :

développer une politique d'éducation à la santé à tous les âges



TROISIÈME ENJEU :

développer une politique d'éducation à la santé à tous les âges

Les problèmes de santé publique sont multiples et de plus en plus mis en évidence par les professionnels de la santé et les travailleurs sociaux du territoire. La ville est légitime dans sa volonté d'éduquer à la santé les enfants et les jeunes car des citoyens en bonne santé sont le signe d'une qualité de vie sur le territoire. En ce sens la ville s'est déjà engagée dans certains domaines (alimentation bio, lutte contre les OGM...). Face au manque d'information sur la santé de certains jeunes ou même de certains parents, la prévention des risques sanitaires est à réaliser auprès de toutes les tranches d'âge. Cela permettra de réduire les inégalités, d'être en bonne santé dans sa vie quotidienne tant pour la pratique sportive que pour sa réussite scolaire. La santé, ce n'est pas uniquement l'absence de maladie mais plutôt un état de bien-être physique, mental et social. Aujourd'hui les inégalités sont produites par différents déterminants comme les conditions d'existences en matière d'éducation, de logement ou d'emploi. C'est en lien avec les acteurs locaux de la santé du territoire, en particulier le Conseil Local de Santé Mentale, qu'il faut agir.

ORIENTATION 1 : INSCRIRE LA POLITIQUE D'ÉDUCATION À LA SANTÉ DANS LE CADRE D'UN PROJET LOCAL

Objectif 1 : rassembler les opérateurs éducatifs et les professionnels de la santé dans le cadre de la commission santé / prévention du CUCS

- pour définir les constats et les carences en matière de santé (souffrance psychique des jeunes, accès aux soins, discrimination...)
- pour choisir la nature des actions à mettre en œuvre (promotion de la santé, prévention des risques...)
- pour établir des actions ciblées dans les lieux d'accueil éducatif du territoire (école, crèches, centre de loisirs)

L'État doit assumer ses obligations dans le domaine de la santé et de l'accès aux soins pour tous.





TROISIÈME ENJEU : développer une politique d'éducation à la santé à tous les âges

ORIENTATION 2 : DÉVELOPPER L'INFORMATION À LA SANTÉ AUPRÈS DES PUBLICS ENFANCE / JEUNESSE

Objectif 1 : mettre en place des actions de prévention des risques

en lien avec les professionnels de la santé et dans tous les accueils d'enfants et de jeunes, faire des campagnes d'information sur :

- l'hygiène dentaire
- les infections sexuellement transmissibles
- les conduites addictives
- les conduites à risques

ORIENTATION 3 : DÉVELOPPER L'INFORMATION À LA SANTÉ AUPRÈS DES ADULTES

Objectif 1 : sensibiliser les parents

sensibiliser les parents sur les risques environnementaux (risques alimentaires, musique amplifiée, téléphone portable, exposition médiatique excessive....)



QUATRIÈME ENJEU :

soutenir le service public de l'éducation nationale



QUATRIÈME ENJEU :
soutenir le service public de l'éducation nationale

Objectif 1 : participer au maintien de la qualité du service public de l'école publique

Il s'agit de défendre l'idée d'une école publique de qualité pour tous les enfants avec des conditions d'accueil satisfaisantes pour les apprentissages. Pour cela la ville veille à défendre les principes suivants:

- garantir la gratuité des fournitures scolaires pour tous les élèves de primaires
- soutenir la scolarisation dès 2 ans
- exiger une diminution des effectifs dans les écoles maternelles et élémentaires.

Objectif 2 : donner les moyens nécessaires aux écoles maternelles et élémentaires

Il s'agit de maintenir et développer le niveau du service public . Pour cela la ville souhaite:

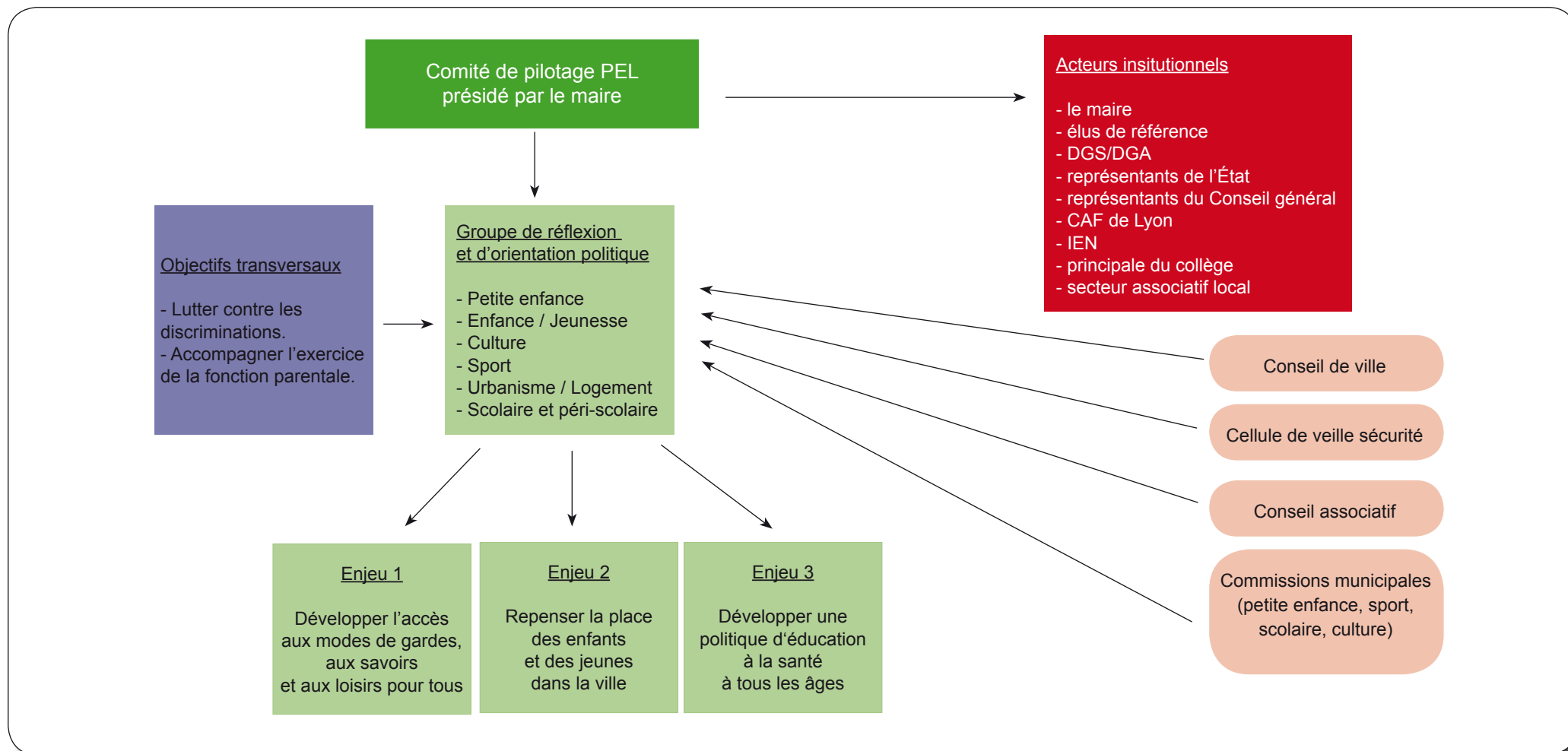
- favoriser l'ouverture culturelle des enfants par une programmation culturelle scolaire adaptée
- favoriser la pratique sportive en temps scolaire (mise à disposition des installations sportives et mise en lien avec les associations sportives locales)
- soutenir des projets scolaires d'éducation citoyenne tels les classes à thèmes, les actions d'éco-citoyenneté...
- faciliter l'accès aux usages des Technologies de l'informatique (classes nomades, mise à disposition de matériels...)

Objectif 3 : favoriser les actions d'accompagnement à la scolarité qui mettent en valeurs les compétences des parents

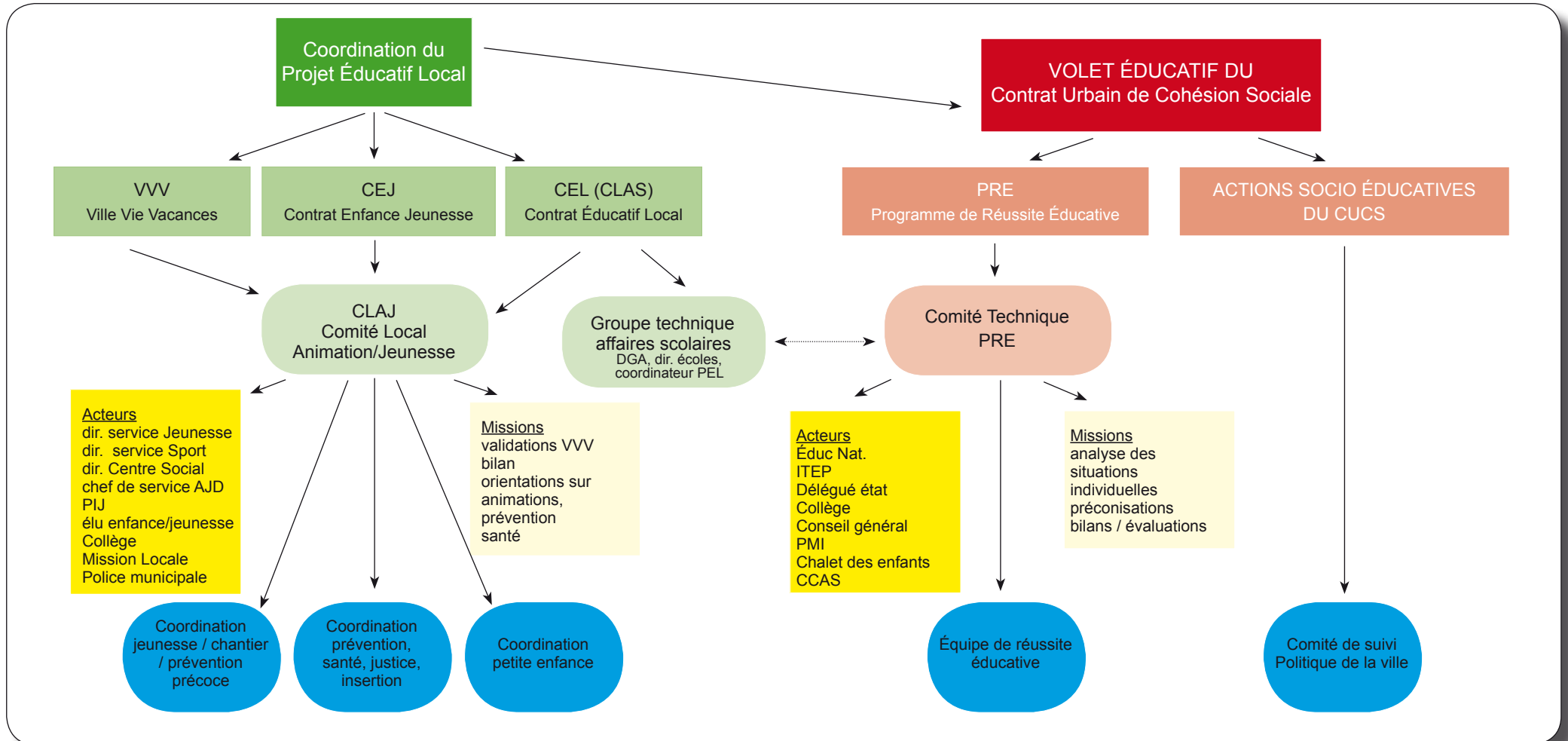
La réussite éducative de tous les enfants et des jeunes est une des préoccupations constantes des parents. Pour conserver une dynamique jeunesse forte et tenter de réduire les inégalités croissantes, nous devons développer les initiatives d'accompagnement individualisé et travailler avec les familles. Pour cela il s'agira de :

- favoriser l'épanouissement des enfants et l'apprentissage de la vie sociale pendant le temps péri-scolaire
- développer les actions impliquant les parents
- consulter régulièrement les parents et favoriser les liens écoles/familles
- favoriser la prise en charge des enfants les plus fragiles par le dispositif de réussite éducative (PRE)

VI - PILOTAGE POLITIQUE DU PEL À GRIGNY



VI - ORGANISATION TECHNIQUE DU PEL À GRIGNY



MEMBRES DES COORDINATIONS

Toutes les coordinations sont animées par le coordinateur PEL et/ou le chef de projet politique de la ville et placées sous la présidence d'un élu de référence. Les coordinations se rencontrent 4 fois par ans et ont pour missions de réunir les opérateurs éducatifs du territoire autour d'une thématique, de mettre en œuvre les actions socio-éducatives financées dans le cadre d'un dispositif contractuel et d'en faire les bilans et évaluations nécessaires.

	Commission prévention délinquance / santé/ justice / insertion	Commission petite enfance	Commission jeunesse / chantiers prévention précoce	Équipe de réussite PRE - (X) en fonct. des situations -	Comité de suivi Politique de la ville	Observations
Éducateurs prévention	X		X	X	X	
Centre Social secteur enfance		X		(X)		
Centre Social secteur jeunes	X		X	(X)	X	
Centre Social secteur familles				X	X	
Responsable Sport/vie associative	X			(X)		
Responsable Enfance/Jeunesse	X		X	(X)	X	
Animateur PIJ	X		X	(X)		
Animateur base plein air			X	(X)		
Coordinateur péri-sco maternelle		X		(X)		
Coordinateur péri-sco élémentaire			X	(X)		
Directrices crèches et RPE		X		(X)		
Directeurs écoles		X		X		
Enseignants				(X)		
RASED				X		
MDR		X		X	X	
PMI		X		X		
Conseiller Mission Locale			X		X	
Eaux-Vives				X		
Chalet des enfants				X		
Potagers du Garon	X				X	
Police municipale	X					
Alliade					X	